



Déclaration liminaire à joindre au procès-verbal du HCPP du 17 septembre 2018

Mesdames, messieurs,

A la veille de l'annonce d'une nouvelle réforme de la santé pour laquelle les infirmiers n'ont peu ou pas été concertés alors que, rappelons-le, la DREES en comptabilise plus de 680 000 selon ses dernières statistiques, je saisis l'occasion de cette séance du HCPP pour dire à quel point il est vital que, nous, professionnels de santé ne soyons plus considérés comme des acteurs de seconde zone, de simples auxiliaires.

Il y a manifestement encore du chemin à parcourir même si nous avançons petit à petit comme en attestent les textes présentés ce jour sur la vaccination. Le rôle infirmier s'élargit pour le bien de la santé publique et de la prévention des maladies. Nous devrions tous nous en féliciter. Je n'hésite pas à le faire, puisque l'Ordre a largement eu sa part dans ces avancées en partenariat avec les directions du Ministère chargé de la santé et la Haute Autorité de santé.

Assez vite la réflexion doit pouvoir s'engager sérieusement sur l'élargissement du rôle infirmier dans d'autres champs de la prise en charge car les textes ne sauraient éternellement restés en deçà de la réalité du terrain. Cessons de masquer cette réalité qui amène nos consœurs et confrères à prendre quotidiennement en charge les patients hors du champ défini strictement par

la réglementation, à adapter les traitements, à prendre des décisions thérapeutiques, à assurer des consultations, à assurer la coordination sanitaire et sociale. Autant d'actes de soins et de santé qu'aucun texte ne prévoit, qu'aucune nomenclature ne rémunère.

Pour y parvenir, les représentations ordinales, associatives, syndicales que nous sommes ici doivent aller dans le même sens avec les mêmes objectifs, chacun dans notre domaine de compétence. Est-ce si illusoire et naïf de le réclamer ?

Je vous remercie.

P. Chamboredon

Président